



## Conseil Municipal

### DÉLIBÉRATION

-30-24-

#### Séance du 20 juin 2024

Le jeudi 20 juin deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Michel PEDERENCINO, conformément à la convocation qui lui a été faite le 14 juin 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 15

**Présents :** Michel PEDERENCINO, Jean-Luc VANDENBEUCK, Vincent JEANMOUGIN, Priscilla LEGRAND, Henri DAZIN, Éric DESENCLOS, Christophe BLERVAQUE, Catherine PARENT, Audrey MELONI, Pauline CANVA, Frédéric ROBILLARD, Cathy DELOFFRE, Emmanuel LASSON.  
**Représentés :** Évelyne COYAUX (par Catherine PARENT), Alain DRUELLE (par Emmanuel LASSON)  
**Secrétaire :** Jean-Luc VANDENBEUCK

---

## Tarifs ALSH été et repas fin de centre

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le centre aéré organise un repas de fin de centre. Il propose une participation financière.

Repas de fin de centre : participation par adulte 15€, gratuit pour les enfants et pour les animateurs.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal des se prononcer sur cette participation financière.

Où cet exposé

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ACCEPTE

- La proposition de participation financière

Ainsi délibéré,

Le Maire  
Michel PEDERENCINO

Publication le :

Transmission au représentant de l'État le :

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)